

**PROCES VERBAL
du CONSEIL D'ECOLE
du mardi 19 novembre 2013**

Présents : M. GUERIN Directeur de l'école, Président du Conseil d'Ecole
Mmes. MONNET, TEXIER, ROSSIGNOL Enseignantes Adjointes
Mrs. AUDRAIN, ORLEAT, PASQUIER Enseignants Adjointes
Mme. OSTA-AMIGO Adjointe en charge des affaires scolaires.
Mme HOMON Déléguée départementale de l'Education nationale.
Mmes SAUVIGNON, ORLEAT, POURRET, TOURNADE, LECOMTE, GASS, NOININ C,
WIDEROWSKI, LOCHON, LHOTE, LALANDE, GARNIER et M. BLOUIN parents d'élèves élus
titulaires et suppléants

Excusés : M. ROUGIER, Inspecteur de l'Education Nationale.
M. TALLIEU, Maire de La Tremblade
M. CHEVAL, Enseignant du RASED
M. RAYNAL, psychologue scolaire
M. BICHON et Mmes PAILLART, MARCHAND enseignants adjoints
Mme NOININ G. parent d'élève élue

Ouverture de la séance : 18h05

Secrétaire de séance : M. PASQUIER

1- Présentation du Conseil d'école (composition, attribution et fonctionnement) et élections 2013-2014.

a) Composition

Le conseil d'école, présidé par le chef d'établissement, est composé :

Du conseil des maîtres (le directeur de l'école et l'ensemble des maîtres affectés à l'école), d'un représentant des membres du réseau d'aide du secteur, du maire (ou de son représentant) et du conseiller municipal chargé des affaires scolaires, des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles.

Toutes ces personnes disposent d'une voix lors des votes effectués en Conseil d'école.

Assiste de droit aux séances du conseil, l'inspecteur de l'Education nationale de la circonscription.

Des membres supplémentaires peuvent y assister également, avec voix consultative :

Les personnes chargées des activités sportives et culturelles, les personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique. L'équipe médicale scolaire, les assistantes sociales, les agents spécialisés de l'école maternelle.

b) Attributions

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège jusqu'au renouvellement de ses membres. Il se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent l'élection des parents. Il vote le règlement intérieur de l'école. Il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école, dans le cadre de l'élaboration du projet d'école. Il fait des suggestions sur le fonctionnement des activités périscolaires (activités pédagogiques, restauration scolaire).

Le conseil d'école est consulté sur :

Les conditions de fonctionnement matériel et financier de l'école, l'intégration d'enfants handicapés, les classes de découverte, les projets d'action éducative, les activités post et périscolaires, la restauration et l'hygiène scolaires.

Le conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles et pour l'organisation du temps scolaire. Il est informé sur la composition des classes, sur le choix des manuels scolaires et matériels pédagogiques, les conditions dans lesquelles les instituteurs organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves.

Le conseil d'école statue sur proposition des équipes pédagogiques pour la partie pédagogique du projet d'école.

Lors de sa première réunion, le conseil d'école examine les conditions d'organisation du dialogue avec les parents. Toute action supplémentaire peut être prévue pour tenir compte des spécificités locales ou des orientations du projet d'école.

Sont précisées notamment :

Les conditions d'accueil des parents, l'accès aux espaces numériques de travail, le nombre, la nature et la date des rencontres prévues.

Les parents d'élèves sont informés des décisions prises.

c) Droit à l'information et à la communication

Pour l'exercice de leur mandat au conseil d'école, les représentants des parents d'élèves sont destinataires des mêmes documents que les autres membres.

Tout représentant des parents d'élèves doit pouvoir rendre compte des travaux du conseil d'école où il siège, dans les conditions de diffusion définies en concertation entre le directeur d'école et les associations de parents d'élèves.

En cas de désaccord sur leur modalité de diffusion ou en cas de non respect des principes notamment de la laïcité ou de la vie privée, l'autorité académique saisie (par l'association de parents d'élèves ou par le directeur d'école) dispose d'un délai de 7 jours pour se prononcer.

A défaut de réponse dans ces délais, les documents sont diffusés dans les conditions initialement prévues.

Les documents remis par les associations de parents d'élèves aux autres parents d'élèves sont distribués en nombre suffisant, sauf disposition contraire du conseil d'école.

Références

- [Code de l'éducation : articles D111-1 à D111-15](#)
- [Circulaire du 25 août 2006 relative au rôle et à la place des parents à l'école](#)

d) Elections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'Ecole.

Les parents volontaires ont été réunis par le Directeur et ont formé une liste de 14 candidats (8 titulaires et 6 suppléants).

Participation : 54.4 % ce qui est un bon chiffre par rapport aux chiffres nationaux (45%).

L'ensemble des sièges a été pourvu par les candidats élus avec 100% des suffrages exprimés.

N° D'ORDRE	NOM	PRENOM	CLASSE
1	BLOUIN	DANIEL	CE2/CM1
2	GASS	NATHALIE	CP/CE1
3	LECOMTE	SOPHIE	CE2
4	NOININ	CORINNE	CE2
5	WIDEROWSKI	VIRGINIE	CM2
6	SAUVIGNON	GERALDINE	CP/CE1
7	ORLEAT	SOLENE	CP
8	LOCHON	STEPHANIE	CE1
9	POURET	EMMANUELLE	CP/CE1
10	LHOTE	KERSTIN	CE1
11	NOININ	GLADYS	CE1
12	GARNIER	STEPHANIE	CM1
13	TOURNADE	BARBARA	CE1
14	LALANDE	CHRISTELLE	CE1
15			
16			

M. BLOUIN a été choisi comme représentant des parents élus auprès du Directeur. Il remplace Mme WIDEROWSKI
Le Conseil d'école décide à l'unanimité l'utilisation du scrutin à main levée en cas de vote.

2- Approbation du procès verbal du Conseil d'Ecole du 18 juin 2013.

M. GUERIN rappelle les grandes lignes de ce dernier Conseil d'école.
Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

3- La vie scolaire

Directeur : Le jour de rentrée s'est déroulé sans problème particulier, les semaines suivantes également.

a) Effectifs et organisation pédagogique :

CP : 22 élèves,
CP-CE1 : 19 élèves dont 8 CP et 11 CE1,
CE1 : 23 élèves,
CE2 : 20 élèves.
CE2-CM1 : 18 élèves dont 6 CM1 et 12 CE2,
CM1: 20 élèves,
CM2 : 23 élèves,
CLIS : 11 élèves, (une arrivée prochainement)
Soit un effectif total de $145 + 11 = 156$ élèves
2 arrivées lundi 25/11 (CE2 et CM1) 2 départs courant septembre

Effectifs un peu justes si l'on s'en réfère au seuil de fermeture : 25.8 élèves par classe (calculé sur 6 classes) $25.8 \times 6 = 154.8$
soit une dizaine d'élèves de moins que ce seuil.

Prévisions effectuées pour l'an prochain (arrivée des futurs CP (35 GS) pour 23 départs en CM2 donne un solde positif de + 12 pour la rentrée prochaine (5 arrivées prévisibles en septembre 2014)

Ces effectifs réduits donnent des conditions de travail très confortables.

Les parents demandent comment attirer de futurs élèves :

Le Directeur répond que l'on peut faire connaître l'école par l'intermédiaire des visites sur le site Internet ou les parents de l'école.

b) Activités pédagogiques et projet des classes :

- Découverte du monde au cycle 2 :

CP et CP-CE1 : sortie vendanges

Une sortie a eu lieu pour les classes de CP et de CP/CE1 chez M. DE LACOUR SUSSAC un viticulteur de l'Isle d'Etaules.

Les élèves ont pu couper les grappes de raisins laissées par la vendangeuse, voir le pressoir en action et déguster du jus de raisin. Une sortie réussie et enrichissante (couplée avec une promenade en forêt pour collecter des feuilles et prendre des photographies). Suite à cette sortie, un herbier a été confectionné par les élèves de CP et de CP/CE1.

CP-CE1 : découverte et entretien d'un aquarium qui a donné lieu à de nombreuses observations et un concours de dessin.

CP : création d'une maquette de la classe puis de l'école.

- Culture humaniste au cycle 3 :

CE2 : sortie au Paléosite de St Césaire la semaine prochaine avec tous les CE2 (sortie en lien avec le programme d'Histoire).
CE2-CM1 et Cliss : Participation au projet académique « Ecole et cinéma » qui donne lieu à des visionnages de films à la salle de l'Estran de Marennes.

CE2, CE2-CM1 et CM1 : Mise en place d'un découloignement en géographie (M. Pasquier) et en Histoire (Mme Monnet)

- Langue française écrite:

CM1 : Projet d'écriture d'une nouvelle policière à destination des autres élèves de cycle 3 de l'école.

CM2 : Mise en place d'une correspondance scolaire avec une classe de CM2 de la Rochelle.

- Education Physique et Sportive (EPS)

Utilisation des gymnases :

Les créneaux d'utilisation des gymnases sont les mardis (cycle 2) et jeudis (cycle 3) après-midi.

Sont utilisés celui du collège et celui des Bengalis.

Les classes se groupent à 2 en fonction de l'âge des élèves. La CLIS participe à l'EPS avec la classe de CP/CE1 ce qui permet des échanges intéressants.

En fonction du gymnase des activités sportives sont pratiquées : hockey, basketball, handball, badminton, gymnastique, roller.

Activité aquatique au cycle 2 :

L'activité natation est reconduite pour les élèves de CP et CE1.

Activités nautiques au cycle 3 :

Kayak et Surf :

Ce projet de la CARA sur la circonscription a pour but la découverte de nouvelles disciplines nautiques.

Il a concerné tous les élèves de CE2 de l'école.

Ces activités se sont déroulées sur 4 journées entières fin septembre - début octobre.

Kayak : Sur le plan d'eau de la Palmyre encadré par l'école de voile.

Surf : A Pontailac encadré par des surfeurs de la base nautique.

Des parents accompagnateurs sont nécessaires pour aider au déshabillage et à l'équipement : l'enseignante de CE2 remercie ces parents accompagnateurs

Voile :

Cette activité concernait la classe de CM2 de Mme TEXIER.

Quatre séances ont été effectuées, autour de la découverte de la voile et la navigation sur catamaran.

22 élèves ont participé à l'activité et deux élèves ont été dispensés pour raisons médicales. Le bilan de cette activité est positif, les élèves l'ont appréciée et ont pu découvrir une activité riche au niveau des enseignements.

Tous les élèves ont validé les niveaux 1 et 2. Mme TEXIER a été surprise par les connaissances des élèves quant à cette activité.

Les prochaines séances sont prévues au printemps pour les élèves de CM1 des classes de M. PASQUIER et de Mme PAILLART.

- Apprentissage d'une langue vivante : Anglais

Mme PAILLART enseigne l'anglais à tous les élèves de CE2 et CM1 dans le cadre du décloisonnement entre les 3 classes.

Selon les instructions officielles, on commence à aborder l'anglais au CE1 : les maîtres organisent les activités dans leur classe.

Cet enseignement concerne l'oral : l'élève doit être capable de se présenter, donner la météo du jour, la date, connaître les nombres, les couleurs, les parties du corps et aussi l'écrit où l'élève doit être capable de copier en anglais.

- Arts visuels et activités manuelles :

CP, CE1 et CLISS : mise en place d'ateliers en décloisonnements le vendredi après-midi.

Toutes les classes de l'école vont réaliser des cartes de vœux à destination des personnes âgées ainsi que des objets de Noël en vue d'une exposition le mardi 17 décembre (horaires et lieu à définir)

- Sorties scolaires :

Le conseil des maîtres demandera une subvention de la mairie sur le budget 2014 et un dossier sera présenté à cet effet.

Le Directeur informe de la difficulté des enseignants à trouver des sorties intéressantes et surtout nouvelles avec un coût raisonnable.

Cette année les sorties dépasseront le temps scolaires du fait des nouveaux horaires.

Pour Noël, une séance de cinéma au Cristal de Ronce est offerte par la municipalité : il reste à déterminer le film et la date.

c) Coopérative scolaire :

Notre coopérative est affiliée à l'OCCE 17 ce qui apporte une garantie au niveau de la gestion de la coopérative : nous versons donc une adhésion à cette association et nous contractons une assurance pour les activités financées par la coopérative scolaire.

75 % familles ont participé en versant une cotisation. Il est rappelé que cette cotisation est facultative.

Les parents proposent de faire un rappel aux familles : la cotisation étant volontaire, il y a peu de chance d'obtenir de nouvelles adhésions.

Le solde de la coopérative scolaire est de 5536 €.

Dépenses du 1^{er} trimestre : transport de la classe transplantée 152 € (fin année juin 2103) ; achat aquarium 63 € ; transport vendange 140 € ; « école et cinéma » 64 € ; confiseries CP-CE1 18.45 € ; commandes CE2 161 € ; abonnements « école des loisirs » pour chacune des classes 154 €

d) Site internet :

Lancé officiellement avant les vacances de la Toussaint; de plus en plus de visites (+ de 600 visites actuellement).

Il sera alimenté régulièrement par les classes.

Le Directeur agit en modérateur et valide les commentaires laissés par les visiteurs.

M. GUERIN demande le ressenti des parents : pour eux, il est intéressant de voir la vie dans l'école (photos...) et cela crée du lien entre les parents, les enfants et les enseignants. Selon les représentants de parents, il faut continuer et leur souhait est de voir toutes les classes représentées.

Les parents proposent que les emplois du temps figurent dans l'espace numérique de chaque classe : certains collègues ne souhaitent pas le mettre (document pédagogique à usage professionnel), d'autres l'ont mis ou le mettront. Ils précisent que c'est simplement pour connaître le jour des activités physiques et habiller leurs enfants en conséquence.

Les parents demandent si les menus de cantine peuvent y être inclus : c'est tout à fait possible mais les menus sont déjà disponibles sur le site communal.

Le Directeur regrette que certains élèves ne puissent pas y accéder chez eux malgré 2 informations dans le cahier de liaison : soucis matériel pour certains, manque de volonté pour d'autres.

Les classes y vont sur leur temps d'informatique : cela permet de mieux appréhender l'outil et de motiver les élèves à la fréquentation du site.

La BCD a sa rubrique alimentée par Laurence BARDAUD (coup de cœur pour un livre lu, actualités).

e) Les nouveaux rythmes scolaires :

La semaine d'école :

Pour le Directeur, le manque de coupure le mercredi a été difficile au début mais les élèves y arrivent de mieux en mieux. Pour les enseignants, les fins de matinées sont difficiles en CP, les après-midi sont difficiles et le vendredi après midi en particulier.

Suite à une demande des parents en réunion concernant les APE en septembre, les enseignants ont rapidement réagi en mettant en place une récréation de 15 minutes l'après-midi.

APE : Intervention de Mme OSTA-AMIGO, adjointe au Maire chargée des affaires scolaires.

Concernant la liaison entre les parents et la municipalité au sujet des APE, Mme OSTA-AMIGO précise que les horaires de Mme BARDAUD, coordinatrice des APE, ont été étendus et prévoient les relations avec les parents. Ils pourront être encore augmentés si nécessaire. (15 min avant les APE pour préparation et 30 min après pour les relations avec les parents).

Un cahier est mis également à disposition pour la liaison entre parents et la coordinatrice.

La municipalité tente d'être attentive aux remarques des familles.

Les avertissements au cours des APE sont donnés en fonction de la gravité de l'incident, des courriers différenciés sont envoyés aux familles mais avant il y a une entrevue avec Mme BARDAUD.

Un document type trombinoscope sera créé sur le modèle de celui d'Etaules, pour que les parents puissent visualiser les animateurs et leur activité.

Un écrit concernant le cahier de liaison sera diffusé dans le cahier de liaison des élèves pour expliquer le fonctionnement du cahier APE (ne peut être fusionné avec le cahier de liaison de l'élève car ne dépend pas de la même autorité).

Les parents demandent si le formulaire de bilan à destination des familles sera bientôt donné : non effectué mais sera fait pour donner les chiffres de fréquentation pour la période 1 et l'information sur les activités en place pour la période 2 (lecture de ce bilan par Mme OSTA-AMIGO durant ce CE).

Les activités se passent plus ou moins bien en fonction de l'intérêt que leur portent les enfants.

Les enfants changent d'activité à chaque période pour éviter la lassitude.

Le personnel en place a reçu et reçoit une formation.

Les représentants déplorent le manque de retour des familles auprès d'eux pour évoquer les interrogations touchant aux APE.

Un questionnaire pourrait-il être diffusé auprès des familles pour connaître le ressenti des familles ?

Pour Mme OSTA-AMIGO cela peut être envisagé et elle invite les familles à communiquer avec elle pour mettre en place des améliorations au fonctionnement des APE.

Un questionnaire auprès des enfants est-il envisageable ? A voir, peut-être en fin d'année scolaire.

Le Directeur informe la municipalité d'un problème de prise en charge trop rapide en fin de récréation entre les intervenants et les enseignants malgré les diverses remarques effectuées (les enseignants mettent en rang les élèves comme pour un retour en classe et les intervenants prennent alors en charge les élèves).

Il y a aussi le problème des élèves devant partir avant les APE et qui restent plusieurs minutes à attendre d'être récupéré : cela pose un problème de responsabilité.

APC :

Pour les enseignants, c'est identique à l'Aide Personnalisée des années précédentes : sont pris en charges les élèves avec des difficultés ponctuelles.

Elles sont organisées par période.

A 15h30, un enseignant par niveau accompagne au portail et un enseignant monte en classe pour effectuer le temps d'APC.

Restauration scolaire : Intervention de Mme OSTA-AMIGO.

Une commission se réunit tous les 3 mois.

Un effort est fait pour avoir au menu du « fait maison ».

Les menus sont parfois réalisés en fonction de ce que les enfants souhaitent manger (tableau d'expression mis en place).

Une personne a été recrutée pour être avec les enfants durant le temps du repas et mener à bien avec eux un travail sur le règlement de la cantine (n'effectue pas le service). Son rôle est de faire en sorte que les services se déroulent mieux en ne s'occupant que des relations entre les enfants (régler les conflits, proposer des activités aux groupes).

Selon le Directeur les conflits semblent moins nombreux à la pause méridienne que par le passé et malgré le raccourcissement de la pause méridienne, les élèves reviennent à l'heure.

Les CP et CE1 (1^{er} service) ont un temps de cour à eux (15-20minutes) après leur repas.

f) Aide aux devoirs :

Dispositif du CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité)

Elle concerne peu d'élèves parmi ceux proposés par les enseignants (4 à 6). Elle est réservée en priorité aux élèves volontaires, fréquentant la garderie et qui n'ont pas la possibilité d'effectuer leurs devoirs à la maison par manque de temps ou autres raisons.

L'aide est mise en place les lundis et jeudis soir de 17h à 18h15 par des bénévoles.

Il manque des salles pour l'aide aux devoirs : utilisation de la salle des maîtres.

4- Le cadre de vie

Travaux :

Rénovation par une isolation de l'extérieur (couleurs tristes pour certains parents mais la municipalité répond que les couleurs vives peuvent détériorer l'enduit lors des fortes chaleurs).

Les représentants et les enseignants remercient la municipalité.

Les représentants déplorent l'état du préau : sa rénovation est prévue et les enseignants en profiteraient pour proposer un projet fresque sur les deux pans du préau. Ce projet pourrait être réalisé avec l'intervention d'une plasticienne.

La gouttière défectueuse près du préau sera réparée.

Gymnase des Bengalais : les enseignants demandent une rénovation du gymnase (toilettes, local fermé pour rangement du matériel).

Mme OSTA-AMIGO indique que des toilettes y seront installées. Toutes les autres demandes concernant le gymnase devront être faites sur le budget investissement.

Mme OSTA-AMIGO a fait remonter le problème des remontés des odeurs dans les toilettes de l'école : à suivre...

En ce qui concerne l'alarme au second étage sur les 2 portes donnant sur la terrasse, demandée en juin 2013: le Directeur s'occupe de recontacter les services techniques.

5- Règlement scolaire

A chaque premier Conseil d'école, le règlement scolaire doit être lu, commenté et éventuellement modifié puis être adopté. Le règlement intérieur a été remanié en juin 2013.

Pas de remarque concernant ce texte : Il est adopté à l'unanimité pour 2013-2014.

6- Questions diverses : Certaines ont été évoquées durant le Conseil. Pour les autres :

- 1- Récupération du jour manquant d'enseignement : l'organisation est différente selon les académies. C'est le DASEN qui décide.
- 6- Les élèves vont effectivement seuls aux toilettes. Si un élève tarde, un autre élève va le chercher.
- 7- Marché de Noël : exposition des objets confectionnés par les élèves. L'Association des parents d'élèves va vendre objets, gâteaux, boissons. M. Guérin va demander la possibilité d'utiliser la salle de motricité de la maternelle mardi 17 décembre.
- 10- Spectacle de fin d'année : Les enseignants s'orientent vers des chants -chorales. La mairie tient à sa disposition un podium.
- 11- Transport vers la piscine : les parents soulèvent le souci de conduite rapide voire avec téléphone au volant d'un chauffeur l'an dernier. Les enseignants présents n'ont rien remarqué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le prochain Conseil d'école aura lieu le mardi 11 février 2014 à 18h00.

La secrétaire de séance :

Le Président :